

Les eaux usées dans les tuyaux de la justice

Crozon. Lors des fortes pluies, des eaux usées sont déversées directement à la mer. C'est ce qui ressort du témoignage d'un employé de la Saur, qui intéresse désormais la justice.

Une station d'épuration flamboyante neuve, mais un réseau d'eau à l'état de plus en plus préoccupant. C'est en somme l'équation qui mène aux problèmes d'assainissement que connaît Crozon. Jean-Jacques Gallou, employé communal détaché à la Saur, société exploitant la station, a révélé que celle-ci versait régulièrement des eaux usées directement dans la mer. En cause, le réseau d'assainissement de la ville, dans lequel une partie de l'eau de pluie s'engouffre à cause de son mauvais état. Résultat, bien que la station ait une capacité largement suffisante compte tenu de la population de la ville, elle risque le débordement les jours d'orage.

Un silence à 33 500 €

Pour éviter l'inondation dans ce site entièrement rénové en 2010, une partie des eaux usées est donc délestée en amont, c'est-à-dire rejetée sans traitement directement dans l'océan, à proximité des plages. « Je travaille à la station depuis juin 1984, ça fait donc 33 ans que j'envoie des eaux de toilettes et de salles de bain à la mer, y compris à la plage de Morgat, témoigne aujourd'hui Jean-Jacques Gallou. Ce qui est pourtant un délit ! »

La Saur ne semble pas vraiment apprécier. Début janvier, Jean-

Jacques Gallou a été une première fois convoqué à un entretien préalable à un licenciement, qui n'a finalement pas abouti. L'homme s'était à l'époque confié à la police de l'eau, qui a lancé une enquête en mars 2015. Puis l'entreprise, principalement spécialisée dans les projets d'aménagement liés à l'eau, lui propose une rupture conventionnelle de contrat. À la clef, 33 500 € d'indemnités pour l'employé. Mais à une condition : qu'il ne témoigne pas auprès de la police. Jean-Jacques Gallou refuse tout net. Et visiblement, pour la Saur, on lave toujours ses eaux usées en famille. Jean-Jacques Gallou est à nouveau convoqué. L'entretien, prévu aujourd'hui, a finalement été annulé hier par la Saur, sans explication.

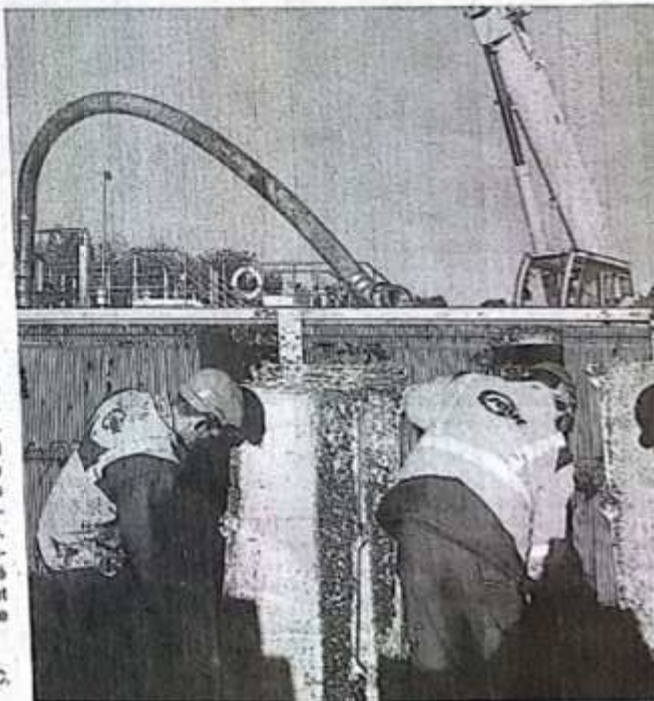
Le procureur prend la main

Depuis, c'est un volet juridique qui s'est ouvert. À la demande du procureur de la République de Quimper, à qui Jean-Jacques Gallou a fait parvenir en mai un dossier avec tous les éléments à sa disposition concernant le délestage de la station dans la mer, l'employé a été entendu par la gendarmerie samedi dernier. « Ça a duré 1 h 40. Ils m'ont d'abord demandé si j'avais un intérêt personnel à témoigner, si je faisais partie de l'opposition municipale, ou

d'une association environnementale. Puis je leur ai répété ce que j'avais déjà dit à la police de l'eau. Ils avaient surtout besoin de confirmation sur les pièces que j'avais fait parvenir au procureur. »

Ni la Saur ni Daniel Moysan, qui s'attendent maintenant à être convoqués à leur tour, n'ont souhaité s'exprimer dans cette affaire aux mains de la justice. Daniel Moysan avait fait part, avant que l'affaire ne prenne son tournant judiciaire, de sa colère dans une interview dans un journal. Dans celle-ci, il rappelait notamment qu'il dépense un million d'euros par an pour l'assainissement dans sa commune, et regrettait de ne pas avoir reçu d'aide lors de la réhabilitation de la station d'épuration, qui a coûté 2,4 millions d'euros. Une argumentation qui ne convainc qu'à moitié Jean-Jacques Gallou. « C'est vrai que le budget assainissement de la commune est d'un million, mais il va majoritairement à l'agrandissement du réseau, pas à sa réfection. Ceci dit, ces deux dernières années, un kilomètre de réseau a été changé. Si tous les maires avaient fait la même chose depuis trente ans, le problème serait réglé... »

Tony LE PENNEC.



En 2010 la station d'épuration a été entièrement réhabilitée. Ce n'est pas le cas du réseau